

## Règlement du Fonds à l'encouragement de projets 2025

### Préambule

---

En 2025, le Réseau romand Science et Cité (RRSC) met à disposition de ses membres un fonds de CHF 10'000.- qui vise, au travers de collaborations, à encourager ses membres à développer des projets stimulant le dialogue science-société.

Les lauréat·e·s du prix bénéficient de plus :

- d'une mise en réseau avec d'autres membres du Réseau
- de la possibilité de présenter leur projet lors d'une visite dédiée et d'échanger avec la communauté
- d'une valorisation du projet sur la plateforme de Science et Cité
- de deux à trois labs **optionnels** (séances de partage d'expériences) proposés pour soutenir les lauréat·e·s dans l'avancement de leur projet

### Critères de sélection

---

Un jury *ad hoc* est chargé de sélectionner et d'attribuer la dotation au projet satisfaisant au mieux l'ensemble des critères suivants :

- Le fonds vise à encourager la **prise de risque** inhérente au développement de nouvelles initiatives.
- Le fonds doit représenter une part déterminante du budget du projet.
- Le projet soumis doit se trouver à un stade de développement précoce (**esquisse**), et non en voie de réalisation.
- Le projet doit être réalisé dans les 18 mois qui suivent l'attribution du fonds.
- Le projet doit être soumis par **au moins un membre du Réseau**.
- Le projet doit être porté par **au moins deux institutions**, qui sont soit toutes deux membres du RRSC, soit une institution membre du RRSC associée à une ou plusieurs institutions non-membres. L'ensemble des partenaires doit être pleinement impliqué à toutes les étapes du projet.
- Le projet doit contribuer à **renforcer le dialogue sciences - société** et le débat critique autour des enjeux des sciences et des techniques avec un caractère pluridisciplinaire.

N.B. La forme du projet est libre : exposition temporaire, film vidéo, BD, podcast, installation multimédia, atelier de médiation, spectacle, etc.

## Dossier de candidature

---

Nous vous invitons à envoyer votre dossier de candidature **d'ici au 15 février 2026** par voie électronique à : [reseau@science-et-cite.ch](mailto:reseau@science-et-cite.ch)

Le dossier sera de **2 pages A4 maximum** et devra inclure :

- Un descriptif du projet avec mention des institutions partenaires
- Le public visé et l'impact attendu en termes de dialogue sciences-société
- Un plan de communication
- Un calendrier de réalisation
- Un budget et plan de financement incluant les autres ressources envisagées ou demandées
- Une courte biographie des porteurs du projet avec les coordonnées d'une personne de contact

## Jury

---

Les attributions seront déterminées par un jury de 3 membres composé d'un membre du Comité du RRSC non impliqué dans les projets soumis et de deux professionnel·le·s de la culture scientifique (journaliste, médiateur·rice, etc.).

Le jury se réserve le droit d'allouer la somme à un ou plusieurs projets, ainsi que celui de ne pas allouer l'argent. Les décisions du jury sont souveraines. **Les lauréats·es d'une édition ne peuvent présenter de projet l'année qui suit celle où ils·elles ont reçu le soutien.**

## Évaluation et rapport final

---

Les porteur·euse·s doivent informer la coordination du Réseau de tout changement important qui surviendrait en cours de projet. De plus, les responsables du projet primé devront fournir un **rendu qualitatif** (1-2 pages A4) sur le déroulement du projet. Son but est d'analyser dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, quels obstacles se sont éventuellement présentés et l'écho rencontré auprès du public et/ou des médias. Le rapport qualitatif devra être transmis au comité au plus tard 6 mois après la fin du projet.